



Liste des documents à fournir pour la FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Maj le 20/09/2016

IMPRIME	Formulaire M2 pour une personne morale (PM) Formulaire P2 pour une personne physique (PP)
OBSERVATIONS	⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (joindre le pouvoir)

NATURE DU DOSSIER

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne Centre de Formalités des Entreprises 68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79 cfe@cm-marne.fr	Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h Le vendredi de 8h30 à 12h SUR RENDEZ-VOUS
--	--

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

Si la fermeture donne lieu à la **vente du fonds** ou à la **résiliation de la location gérance**
1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

Le siège est dans le même ressort de greffe :

- PM : 68,14 €
- PP : 53,32 €

Le siège n'est pas dans le même ressort de greffe :

Et la fermeture concerne le dernier établissement du ressort

- PM : 37,06 € pour le greffe du siège 11,86 € pour le greffe de l'établissement = 48,91 €
- PP : 26,44 € pour le greffe du siège 8,89 € pour le greffe de l'établissement = 35,33 €

Et il reste encore un établissement actif dans le ressort

- PM greffe de l'établissement : 68,14 €
- PP greffe de l'établissement : 53,32 €

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

- PM : 190.00 €
- PP : 110.00 €